

Bureau du 22 mai 2006

Décision n° B-2006-4279

objet : **Mandat spécial accordé à madame la vice-présidente Nadine Gelas pour une mission à Philadelphie (Etats-Unis)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Madame la vice-présidente Nadine Gelas a été invitée à participer à la conférence mondiale sur les industries créatives qui se déroulera à Philadelphie (Etats-Unis) du 10 au 15 juin 2006.

Les objectifs de ce déplacement sont d'échanger et de partager les expériences avec les experts internationaux sur le développement des industries créatives. Madame la vice-présidente Nadine Gelas représentera la communauté urbaine de Lyon lors des différents ateliers.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame la vice-présidente Nadine Gelas pour une mission à Philadelphie (Etats-Unis) du 10 au 15 juin 2006.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,